



**REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL**

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC74/8

**Soixante-quatorzième session
Manille (Philippines)
16-20 octobre 2023**

14 juillet 2023

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

PERSONNELS DE SANTÉ

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités des systèmes de santé, dont beaucoup résultent de l'insuffisance chronique des investissements consacrés aux personnels de santé dans la Région du Pacifique occidental. Malgré les progrès accomplis, le nombre, la répartition et la qualité des personnels de santé continuent de présenter des lacunes considérables, et les protections visant à garantir la sécurité des environnements de travail font toujours défaut. Dans bon nombre d'États et Territoires de la Région, les populations vieillissantes augmentent la charge liée aux maladies non transmissibles, mettent à rude épreuve les systèmes de santé et créent une demande de services toujours plus forte.

Afin de relever ces défis, les personnels de santé doivent être plus nombreux, mieux formés, répartis plus équitablement, adaptés aux besoins, et doivent également faire évoluer leurs compétences et leurs aptitudes. Partant de la *Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030*, l'OMS a très largement consulté les États Membres avant d'élaborer un projet de *Cadre régional pour constituer les personnels de santé du Pacifique occidental de demain*. Ce cadre analyse les progrès et les goulets d'étranglement, et recommande des actions visant à remodeler les personnels de santé afin de répondre à l'augmentation et à la diversification des besoins dans la Région. Ce document propose également des solutions face à la nécessité de mieux protéger les

agents de santé qui s'emploient à préserver les populations des menaces sanitaires. Les investissements stratégiques et les efforts collectifs recommandés contribueront à garantir que tous les habitants de la Région ont accès à d'excellents agents de santé.

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner pour approbation le projet de *Cadre régional pour constituer les personnels de santé du Pacifique occidental de demain*.

1. SITUATION ACTUELLE

Il ne saurait y avoir de système de santé sans personnels de santé. La disponibilité de personnels de santé motivés et compétents, en nombre suffisant, aux bons endroits et possédant un éventail de compétences approprié, est essentielle à la prestation de soins intégrés et centrés sur la personne et à la réalisation des cibles ambitieuses du triple milliard, qui sont au cœur du *treizième programme général de travail de l'OMS*. Il s'agit d'atteindre 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle, 1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire et 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être. Les dépenses relatives aux personnels de santé sont un investissement, et non un coût. Elles contribuent directement à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable (ODD) liées à la santé. La *Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030* préconise un renforcement des personnels de santé moyennant une hausse des investissements, un gain d'efficacité, la promotion d'une meilleure gouvernance et une meilleure utilisation des données.

La Région du Pacifique occidental possède une population hétérogène. Les États et Territoires qui la composent traversent actuellement une phase de transition économique, sociale et démographique majeure. Ces transitions entraînent une évolution des besoins de santé sous l'effet de l'augmentation de la charge des MNT et des maladies chroniques non transmissibles, ainsi que du vieillissement de la population. Les MNT représentent 87 % des décès dans la Région et ce pourcentage pourrait encore augmenter, car la part des personnes âgées de 65 ans et plus devrait doubler entre 2020 et 2050.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités des systèmes de santé et l'insuffisance chronique des investissements consacrés aux personnels de santé. En dépit des progrès accomplis dans le renforcement des ressources humaines pour la santé, des lacunes considérables subsistent pour ce qui concerne, d'une manière générale, le nombre, la répartition et la qualité des personnels de santé, ainsi que les protections visant à garantir un environnement de travail sûr. Le vieillissement des populations, la charge croissante des MNT et les urgences de santé imprévues requièrent des personnels de santé qui soient prêts à relever ces défis, et qui possèdent des compétences et des aptitudes évolutives. La demande de personnels de santé plus souples augmente plus rapidement que le nombre de nouvelles recrues. Afin de trouver des solutions durables et équitables, il faudra repenser la manière dont les services de santé sont organisés et mis en œuvre.

Il importe donc au plus haut point d'évaluer les progrès accomplis, d'analyser la situation actuelle et de refondre les cadres partagés, afin de prendre en compte efficacement ces priorités émergentes. Le projet de *Cadre régional pour constituer les personnels de santé du Pacifique occidental de demain* présente cinq domaines d'action prioritaires, définis sur la base des consultations d'experts tenues en janvier 2023 et des consultations des États Membres menées en avril 2023.

Ce Cadre régional appuiera la mise en œuvre d'autres cadres régionaux approuvés récemment, notamment ceux qui portent sur *la prévention et la maîtrise des MNT, les soins de santé primaires, la réponse aux besoins des laissés-pour-compte, le cancer du col de l'utérus et la santé mentale*. Il fait également écho aux projets de cadre relatifs à la sécurité sanitaire et à la communication pour la santé (C4H), deux documents qui seront présentés pour approbation au Comité régional du Pacifique occidental en octobre 2023.

2. ENJEUX

2.1 Consacrer des investissements aux personnels de santé afin de créer des systèmes de santé durables et de réaliser des économies

Un investissement stratégique en faveur des personnels de santé apportera aux États Membres des avantages sanitaires, sociaux, économiques et sécuritaires de grande portée. Plus de la moitié des dépenses publiques de santé sont consacrées aux personnels, avec un retour sur investissement massif de neuf dollars pour chaque dollar investi, selon la revue *The Lancet*. Il n'en reste pas moins que ce fait est rarement pris en considération. Les investissements relatifs aux personnels de santé ne sont pas un coût : ils génèrent des emplois et assurent aux ménages un revenu fiable. Un investissement en faveur des personnels de santé permet d'améliorer l'égalité de genre, de réduire la pauvreté, de fournir un travail décent, de protéger les populations et d'accélérer la croissance économique et, partant, de contribuer directement à la réalisation de multiples ODD. C'est un investissement intelligent dont les avantages dépassent largement l'amélioration des résultats sanitaires.

2.2 Façonner et préparer les ressources humaines pour la santé face à la diversification et à l'augmentation des besoins de santé

Les besoins de santé des populations évoluent rapidement à un moment où la Région du Pacifique occidental traverse une phase de transition économique, environnementale, sociale et épidémiologique sans précédent. Les MNT représentent aujourd'hui 87 % des décès dans la Région,

tandis que les urgences de santé et les changements climatiques créent des risques supplémentaires. Ces changements appellent une plus grande variété et un plus grand volume de services de santé et de personnel pour offrir ces services. Il est aujourd'hui urgent de rediriger les systèmes de santé vers les soins primaires et de préparer les personnels de santé en conséquence. Si elle n'adapte pas ses systèmes et personnels de santé aux besoins de demain, la Région ne parviendra pas à instaurer la couverture sanitaire universelle. Les systèmes qui assurent des soins fragmentés ne seront pas à même de répondre aux besoins de santé complexes de demain, ce qui se traduira par un manque d'efficacité, le chevauchement des tâches, des interruptions de soins, ainsi qu'une hausse des charges financières pour les patients et les budgets nationaux de la santé.

2.3 Protéger et soutenir tous ceux qui protègent les populations de la Région

Les agents de santé sont fréquemment confrontés à des risques, à la fois physiques et psychologiques. Préoccupés par leur sécurité et leurs conditions de travail, certains tournent le dos à la profession. Selon les estimations de l'OMS, plus d'un millier d'agents de santé ont perdu la vie dans la Région au début de la pandémie de COVID-19 (entre janvier 2020 et mai 2021). À l'échelle mondiale, 1360 actes de violence ont été signalés à l'OMS en 2022 par l'intermédiaire du [système de surveillance des attaques visant les services de santé](#). Plus de deux tiers des agents de santé de la Région sont des femmes et la sécurité de leurs conditions de travail atteint un seuil critique. L'insuffisance des rémunérations et le manque d'appui, sur le plan tant professionnel que personnel, expliquent en partie la répartition inégale des agents de santé entre zones rurales et urbaines, entre prestataires publics et privés, et entre pays d'origine et pays de destination. Ces agents doivent pouvoir prétendre à une rémunération décente, ainsi qu'à des possibilités d'évolution professionnelle et à des parcours de carrière clairement définis.

2.4 Garantir collectivement l'équité des systèmes et des personnels de santé

La mobilité des personnels de santé à l'intérieur des pays et entre chacun d'entre eux pose de plus en plus de risques pour la répartition équitable des agents de santé. Cette situation tient à des facteurs incitatifs et dissuasifs, notamment aux différences en matière de rémunération, de conditions de travail, de parcours de carrière et d'appui personnel et professionnel. Dans plusieurs pays à revenu faible ou intermédiaire, ainsi que dans certains États et Territoires insulaires du Pacifique, les capacités en matière d'enseignement et de formation demeurent limitées. Les secteurs public et privé doivent accroître sensiblement leurs partenariats et leur collaboration, afin de renforcer la formation et les politiques complètes de rétention des agents de santé, et d'atténuer les répercussions de la migration non gérée des personnels. Cette démarche appelle un effort collectif de la Région en tant que telle, moyennant l'application du [Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement](#)

international des personnels de santé, de sorte que les services de santé soient mis à la disposition de tous et que des personnels de santé compétents soient accessibles partout.

3. MESURES PROPOSÉES

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner pour approbation le projet de *Cadre régional pour constituer les personnels de santé du Pacifique occidental de demain*.